



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0063

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le vendredi 20 décembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0063

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur le **1^{er} janvier 2020**.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce vingt-troisième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza